

que les autres habitants payent soit en argent soit en denrées de ce que les terres produisent, lequel Impôt est si modique qu'il ne monte annuellement qu'à . . . . . par arpent

Et pour que chacun sache à quoy s'en tenir, le dit Visconte de Baltimore donnera à perpétuité à chaque jeune homme ou fille au dessus de 25 ans qui n'est pas marié . . . . . 100 . . . arpans de Terre. à celui qui est marié quoy qu'au dessous de 25 ans sans avoir pourtant des Enfants . . . 200 . . arpans par famille. et s'il a deux Enfants ou plus . . . . . arpans . . .

Ceux qui voudront se résoudre à s'y rendre à leurs propres frais pour s'y établir, pourront s'adresser à Monsieur Michèle Allen ou au Chevalier Walter Sanson à Rotterdam en Hollande, ou ils trouveront des passeports signés du dit Visconte de Baltimore afin de pouvoir passer directement à la dite province de Maryland et y être reçus et établis par le ~~dit~~ Gouverneur, sur le pied surdit.

B Where the lines are scratched, this was altered at Annapolis in Jan<sup>y</sup> 1732/3 when his Lordship gave such a Form to Capt<sup>n</sup> Colville.

The Form of the Appointment of a privy Counsellor, & of a Justice of the Peace in Maryland viz.  
Charles Absolute Lord & Proprietary of the provinces of Maryland & Avalon, Lord Baron of Baltimore &c. to our dearly Beloved . . . . .  
Greeting: Know You that We reposing